Pluralisme E.P.A. Education Action solidaire

Jeudi 31 mars 2016
N° 92

TRAVERSES UNITAIRES

La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

Rédaction : M-Ch BASTIEN et le SN
Directeur de publication : J-L DUC
Impression : EPA (photocopies)
Adhésion / Abonnement : Didier HUDE
Dépôt Légal mars 2016
N° CPPAP: N° 0720 S 07415
N° SSN: N° 126063694
8 place de la gare de d'état
CPn°8 44276 Nantes cedex 2
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Editorial
Quelques sérieuses colères qui motivent les mobilisations du 31 mars pour demander le retrait de la « Loi travail » p. 2 à 3

Thème du congrès 2016 : Reprendre la main sur les métiers p. 4 à 6

On revote en juin. Renouvellement du Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports p. 7

Règlement intérieur des DRDJSCS, DRJSCS, DJSCS p. 8

Actualités. Les dossiers en cours du SN p. 9 à 11

27éme CONGRÈS EPA/FSU p. 11

Patrick p. 12

EPA FSU Fiche syndicalisation

Quelques sérieuses colères qui motivent la participation aux grèves

Lutte des classes. Not in my Bois de Boulogne

La réunion organisée dans le 16e arrondissement de Paris, la semaine dernière, pour présenter le projet de création d'un centre d'hébergement d'urgence, en bordure du Bois de Boulogne montre l'arrogance et la solidarité de classe de la bourgeoisie. Elle sait manier les injures les plus grossières, y compris à l'égard d'une préfète, quand on touche à ses intérêts. Il n'est pas question pour elle de concéder la moindre parcelle de m^2, de dividendes, même pour des raisons humanitaires. Le droit au logement, le droit du travail, l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, la création de services publics, il est évident qu'il faut leur imposer, leur arracher. Cette réunion démontre aux naïfs qu'il s'agit d'une lutte de classes. Les politesses échangées lors des réunions dans le cadre du dialogue social où les petites concessions obtenues leur permettent de préserver l'essentiel, les communiqués de presse sévères, le million de signatures à une pétition ne sont pas à la hauteur de leur hargne. Leurs charités garantissent que l'ordre social n'est pas compromis. Il n'y a pas d'alternative à la grève et à la participation aux manifestations massives demandant le retrait du projet du Loi pour vivre dignement.

Les propos injurieux des habitants du 16e à l'égard de la représentante de l'Etat feront-il l'objet de dépôt de plainte ? Y aura-t-il comparution immédiate ? Mais surtout, y aura-t-il construction du centre d'hébergement ? L'Etat saura-t-il se montrer aussi ferme dans le 16e que dans le 13e ?
Au fait, où habitent M. Macron, Mme El Khomri, M. Valls ?

L'agilité

C'est la consigne communicante du Medef et de Macron. La loi El Khomri, dit ce dernier
« c'est le début de l'adaptation de notre économie à la modernité, qui va ouvrir plus d'agilité et en même temps de sécurité individuelle, non pas statutaire ou corporatiste. »

Voilà, tout est dit, la sécurité est individuelle. A bas les statuts, les conventions collectives, les accords de branche ; à bas la sécurité sociale. Chacun se débrouille.
Y a-t-il encore une personne (même à la CFDT) qui ose user de l'oxymore « agile sécurité » ?

Article 1

A lui seul il justifie la demande de retrait du projet de Loi El Khomri,
« Art. 1er. - Les libertés et droits fondamentaux de la personne sont garantis dans toute relation de travail. Des limitations ne peuvent leur être apportées que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché. »
Les droits et libertés de la personne pas du salarié, ni du travailleur sont limités par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise … Un peu de courage ! Il fallait dire : la préservation des dividendes.

Le statut de la fonction publique est leur prochain chantier

Au soir de la manifestation du 9 mars, Sarkozy, annonce vouloir supprimer 300 000

et manifestations du 31 mars pour demander le retrait de la « Loi travail »

fonctionnaires s'il arrive au pouvoir. Il dit haut et fort l'étape suivante que veut l'oligarchie.
La casse du code du travail précède la casse du statut de la Fonction publique.
Il y va de l'intérêt de tous, salariés et fonctionnaires de manifester ensemble.

Les clopinettes de point d'indice

Le 0,6 % accordé au 1er juillet 2016 et le 0,6% accordé au 1er février 2017 sont loin de rattraper les 7 à 8 % de perte de pouvoir d'achat depuis 6 ans que dure le gel de la valeur du point d'indice. Au 1er février 2017 cela fera 14 à 42 € par mois, en plus. C'est loin, bien loin du compte. Salariés et fonctionnaires ont intérêt à faire converger les revendications.

Il faut un code du travail et étendre les droits

Gérard Filoche rappelle que c'est la catastrophe de Courrières qui a donné naissance au ministère du travail ainsi qu'aux lois visant à protéger les travailleurs des appétits sans fin (faim) des actionnaires. On trouve sur internet ses explications et ses colères. Alain Supiot ajoute « Il faut une police sociale qui mette hors concurrence la protection de la condition des travailleurs. En sorte que la compétition se fasse sur la qualité des produits et des services et non sur la dégradation des conditions de travail. »
Augmenter les salaires, réduire le temps de travail, développer l'emploi public, constitutionnaliser la hiérarchie des normes, créer un socle interprofessionnel de droits cumulatifs de la sortie du système scolaire à à la fin de la carrière, continuité du statut entre deux emplois, ...

L'insupportable *jeune et abstinence*

José Rose, un collègue de Bernard Friot, a délibérément ôté l'accent circonflexe pour décrire l'allongement de la transition professionnelle. Si nous racontons les relations des politiques publiques avec la jeunesse nous pouvons raconter à nos enfants qui cherchent un emploi : en 1981, la gauche au pouvoir a recruté massivement dans les ministères. Les contractuels recrutés ont été titularisés dans la fonction publique quelques années plus tard.
En 1998, la gauche au pouvoir a créé les emplois jeunes ; quelques fonctionnaires, beaucoup d'emplois associatifs et un retour à la case chômage.
En 2012, la gauche au pouvoir a créé des services civiques et a cassé le code du travail pour légitimer la précarité. Le #onvautmieuxqueça donne à voir l'humiliation et la violence du chômage imposées aux jeunes.

Marie-Christine Bastien

Thème de congrès : rependre la main sur les métiers

Les instances d'EPA ont décidé de proposer dans chaque région la mise en place de « groupes métiers » destinés à créer des espaces collectifs d'échanges et d'analyse. Nous le voulons pour redonner la parole aux collègues, fournir l'occasion de regards croisés sur des pratiques professionnelles en grande évolution avec la RGPP. Nous sommes soumis à des modifications constantes de cadres de travail que la loi NOTRe va probablement amplifier en diminuant l'échelon régional, autrefois prépondérant à « Jeunesse et Sports ».

Toutes les réformes en cours dans la fonction publique affichent une volonté d'efficience, affirment rechercher et soutenir les bonnes pratiques à prescrire pour les services « aux » publics. Dans les faits elles répondent plus à imposer une vision technocratique déclinant des dispositifs et programmes. Cette vision plaquée qui veut coller au repli sur le régalien contribue – avec les incessantes réorganisations de services – à dénaturer consciencieusement ce qui a fondé la dimension technique et pédagogique des métiers de professeurs de sport et conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Indéniablement la pression exercée sur les personnels techniques et pédagogiques, principalement en directions départementales interministérielles, sont en train d'éloigner ces personnels des fondements déontologiques qui ont justifié la création de ces corps spécifiques il y a une trentaine d'années. Les discours dominants portés par les organisations syndicales les plus représentatives s'inscrivent dans le prolongement des missions d'éducation par les activités physiques et sportives et les démarches d'éducation populaire. Il n'en demeure pas moins qu'en agissant sur les recrutements d'une part, sur la formation initiale d'autre part, puis sur le cadre institutionnel d'exercice professionnel on mesure désormais chez nombre de collègues – y compris relativement anciens dans la carrière – qu'une distorsion s'est créée avec les représentations autrefois partagées.

Comprendre le concret de l'exercice professionnel est indispensable à l'établissement de mandats syndicaux. La souffrance au travail est désormais reconnue dans le champ « jeunesse et sports ». Plusieurs rapports d'inspection générale en attestent plus ou moins ouvertement. Les syndicats sont régulièrement saisis de cas individuels ou collectifs qui révèlent les conflits de représentation de professionnels en désarroi face aux injonctions et attentes d'un employeur public brandissant les missions comme un concept valise incapable à donner du sens.

Dans cinq ans, la génération des CEPJ recrutés en 1981 et 1982 aura définitivement disparu. Les tout derniers « spécialistes JEP » se seront éteints professionnellement. C'est sans nostalgie, mais sans se résigner au repli sur soi, que nous proposons une forme d'action voulant défendre ce qui fait qualité au travail en lieu et place des souffrances actuelles. Car ce sont ces dernières qui caractérisent « la » profession, qu'elle soit des conseillers d'animation sportive ou bien des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Les « mandats » syndicaux ne valent pas modélisation de la pensée

L'objectif d'un syndicat représentatif d'une profession est de défendre et porter la qualité du travail. Pour autant un syndicat n'est pas un ordre professionnel au regard surplombant. Dans la période troublée, soumise à une restructuration territoriale amplifiant l'isolement des collègues dans les services, atomisant le cadre institutionnel des établissements (CREPS), il y a un devoir de repérage pour qui veut se soucier de la qualité du travail et de celle de la vie professionnelle des acteurs du service public.

EPA propose de mettre en place <u>dans chaque région</u> des groupes d'échanges et de paroles au plus proche de « l'activité réelle » des trois principaux réseaux : cadres techniques sportifs, conseillers d'animation sportive, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Il ne s'agit pas ici de tenir un discours plaqué sur un métier mais de mettre en œuvre une démarche rigoureuse pour <u>repérer les microdécisions du quotidien, analyser ce qui les motive,</u> <u>apprécier leurs effets</u>.

Une « offre publique » d'analyse de pratiques « profs de sport/CEPJ »

Nous proposons que cette démarche s'appuie sur les travaux du CNAM et en particulier des méthodologies de la clinique de l'activité professionnelle d'Yves Clot.

Nous proposerons aux syndicats représentatifs de s'associer à cette initiative et d'en devenir coréalisateurs s'ils le souhaitent. Nous solliciterons aussi les autres syndicats même si nous savons qu'ils ne nourrissent pas de vision partagée des métiers. Car –répétons-le – l'objectif est centré sur l'analyse des pratiques, il ne consiste pas à défendre un arsenal de mandats.

Il ne s'agit pas là d'être jugeant mais de mettre en débat pour interroger et pour avancer ensemble afin de dégager du sens commun lié à un métier. Car vider de sens un métier c'est forcément déposséder le salarié de ce qui fait sens profond dans une vie débordant du cadre professionnel. Le métier est un bien commun. Il ne se résume pas à un grade dans un corps, il va bien au-delà de l'emploi fonctionnel. Apporter une meilleure connaissance des métiers ce n'est pas seulement rompre l'isolement, c'est rechercher et créer de l'intérêt collectif, c'est aussi comprendre et construire les complémentarités professionnelles et donner corps aux missions. C'est entrer en explication avec soi et les autres.

Le cadre syndical ouvre des droits à l'ensemble des salariés (contingents de jours de formation/an). Il n'est donc pas mis en avant pour encadrer la pensée, ou faire du prosélytisme, mais pour permettre un espace de travail légal, préservé des pressions de l'administration et de l'employeur.

Vers des groupes métiers de PTP POUR DISCUTER

Le congrès d'études d'EPA, en juin 2016, va penser la déclinaison théorique et pratique d'un cycle d'expérimentation volontairement limité a priori à une année pour ne pas distendre l'effort indispensable de rencontres. Nous pensons qu'une journée de réunion bimensuelle sur un cycle de 10 mois est réalisable. Cela ne suppose que 5 journées d'absence couvertes par un stage syndical ouvert de droit. Il pourra être sous label FSU ou bien tout autre label en cas d'accord intersyndical.

Pour fonctionner au plus près des pratiques nous estimons que ces groupes peuvent être constitués dès 5 collègues volontaires et s'engageant dans la démarche, sans dépasser la douzaine par groupe constitué. Mais on peut si besoin avoir plusieurs groupes sur une même région. On peut avoir un atelier de 5 ou 6 personnes sur le Limousin, un autre de 5 ou 6 personnes sur le pays basque, un autre de 5 à 6 personnes sur la Picardie, ou bien de 10 personnes sur la Loire-Atlantique…

Si une centaine de collègues en Métropole parvient à s'engager dans ces travaux on aura une base satisfaisante mais il faut bien entendu viser plus loin pour ouvrir une dynamique significative.

Il nous faudra travailler la compréhension de l'activité prescrite (ce que l'institution et l'employeur définit comme à faire), l'activité réalisée (ce que chaque PTP peut effectivement réaliser) et de l'activité « réelle » qui est composée de tout ce qui n'est pas fait, involontairement ou volontairement, tout ce qui relève de l'évitement et du contournement, ou bien encore de l'envie de faire ou au contraire de l'interdit.

Ce travail sur l'activité réelle rejoint celui sur l'épaisseur du métier au travers d'exercices qui évitent le jugement et déjouent les discours « sur », les constructions toutes faites.

Ces exercices sont à travailler avec soin, avec des professionnels, à partir de l'écrit ou de l'oral. Ils peuvent être animés par des collègues formés en amont. Un cycle de formation sera à prévoir. Il s'agira d'interroger collectivement les évidences et les obstacles, les reconfigurations possibles, les manières de faire des PTP, comment on s'explique avec son métier, son histoire, les pratiques concrètes oubliées ou engrangées ou retrouvées.

L'analyse de pratique ce n'est pas rechercher un « sachant » qui interprète les paroles. C'est miser sur le caractère collectif de la parole, les échos possibles ou les oppositions. C'est entrer dans le détail car le « diable » comme la « vertu » sont dans le détail, lequel révèle les contraintes et permet d'éviter le discours sur le métier.

L'idée actuelle est de partir – entre autres - d'une

méthode dite du « sosie ». On demande à un « double » de soi, par procuration, de nous remplacer au travail. On lui dicte chacune de nos « tâches » pour qu'il nous remplace avec fidélité, par superposition. Les apports cliniques de l'activité du CNAM devraient permettre d'analyser les processus d'arbitrage du quotidien.

Chacun habite son métier à sa façon mais ce qui est à comprendre c'est de saisir ce que les grandes typologies d'exercice et représentations produisent sur le métier. C'est dans le réel qu'on peut advenir en ouvrant des espaces à actualiser collectivement. Ce qui ne s'oppose pas à l'initiative individuelle. Nous sommes convaincus, après échanges entre plusieurs collègues des vagues de recrutements s'étiolant de 1981 à 2012 qu'on peut parvenir à une mise en dialogue avec les traces d'activités.

Dire, dialoguer, repérer sans imposer de point de vue, pour soigner le travail

Notre démarche se veut ouverte mais elle n'est pas pour autant innocente. Nous sommes en perte de repères. Nous partons d'une perte de sens accentuée par une administration qui génère du trouble, voire du harcèlement. Ces dernières années les démissions vers la territoriale ou d'autres horizons ministériels ont eu tendance à s'amplifier. Les collègues ont motivé pour plusieurs leur départ en faisant valoir l'insatisfaction, les injonctions contradictoires. Notre volonté est de travailler des axes de reconquête du métier en identifiant les possibles et impossibles.

Nous devons avec soin, penser l'animation sur chaque région. La fréquence, la technique d'animation et les apports méthodologiques doivent être conçus en prenant en compte les cycles de travail des personnels techniques et pédagogiques. Nous supposons à ce stade qu'on peut avoir des groupes séparés PTP (fréquences 6 semaines sur 10 mois) avec des moments de carrefours de tous les PTP. Le cycle peut être porté au maximum à deux ans.

Notre seule ambition est d'avoir un travail sur le fond, comme on peut le faire au cours de nos formations en direction des professionnels du sport et de l'animation, mais en se l'appliquant à nous ! Faire comprendre que le métier est un bien commun et le positiver, en faire émerger les dilemmes, on doit savoir et pouvoir le faire !

De partout, pas seulement des DDCS/PP, nous remonte la schizophrénie de la multitude de missions, les injonctions des encadrements ignorants des métiers… Pour reconstruire, nous proposons d'entrer dans ces métiers par les moindres détails, pour les inventorier**. Pour reprendre la main**. Car ces missions et métiers sont en miettes face aux rationalisations et standardisations du travail, à l'affichage de bonnes pratiques labellisées par le pilotage par projets… Le renforcement de l'encadrement intermédiaire sert au demeurant le morcellement. Car « l'armée mexicaine » n'est pas le fruit d'une génération spontanée mais la résultante d'un management qui ne laisse rien au hasard.

D. Hude

Scrutin du 30 juin 2016

Suite à un recours de l'UNSA portant sur le 15e siège attribué à FO, les élections de décembre 2014 ont été invalidées en totalité. Le juge est allé plus loin que ce que l'UNSA demandait. L'UNSA avait 8 élus, elle en revendiquait 9. La CFDT avait 3 élus, la FSU 2, la CGT et FO chacune 1.

La DRH et le cabinet de P. Kanner ont décidé d'organiser ces nouvelles élections le 30 juin. L'UNSA a demandé un report à l'automne en raison de l'Euro 2016 et des jeux olympiques qui risquent de mobiliser nombre de conseillers techniques sportifs, les éloignant du scrutin. Le ministre a maintenu la date du 30 juin. Aucun autre syndicat n'était favorable au report.

Dans cette période une « instance transitoire de concertation » doit se tenir. Elle aurait pour fonction de maintenir une forme de dialogue social. Mais plus aucun texte à hauteur de décret ne peut être pris. Ainsi le passage en force voulu pour les CREPS (faire voter par les CT locaux une convention qui n'a pas été vue par le CT Ministériel) s'expose à un recours évident que la CGT a décidé d'instruire semble-t-il.

La DRH a la volonté d'organiser le scrutin selon deux formules : un vote par correspondance avec du matériel envoyé à chaque électeur (un peu moins de 5 000) et la possibilité d'un vote à l'urne au siège du ministère avenue de France à Paris, probablement aussi dans chaque établissement (INSEP, CREPS…) et uniquement dans les nouvelles DR(D)JSCS. La protestation de l'UNSA, de la FSU et de la CGT n'a rien changé à la décision. Nous voulions le vote par correspondance généralisé pour qu'il n'y ait pas inégalité de traitement face au vote puisqu'il n'est pas possible d'avoir une urne par DDI en particulier ou par service d'outremer.

Cinq listes devraient de nouveau se présenter : CFDT, CGT, FO, FSU, UNSA.

Pour la liste FSU, EPA a demandé au SNEP la tête de liste en raison de son implication militante au MJS. Didier Hude est pressenti. La réponse n'est toujours pas apportée par le SNEP qui n'a fait qu'acter cette demande. Les listes doivent être déposées avec les professions de foi dans les premiers jours de mai. EPA a proposé une vingtaine de militantes et militants du secteur jeunesse et sports dans chaque région en assurant une parité femmes/hommes, la présence de professeurs de sport syndiqués à EPA, de CEPJ, de CTPS, d'inspecteurs et de contractuels. Le SNEP étudie la demande.

Une fois de plus, les personnels administratifs seront exclus du scrutin ! Ceux de la santé votent au ministère de la santé, ceux de l'éducation nationale au MEN.

Nous sommes donc de nouveau en campagne.

Pour autant, la FSU tient à maintenir le niveau de qualité de l'intersyndicale UNSA, CGT, FSU pour la reconnaissance d'un grand pôle éducatif interministériel et le départ de la DRH des ministères dits sociaux.

Temps de travail dans les DRDJSCS, DRJSCS,DJSCS

Règlement intérieur : on repart pour un tour ?

Suite à la fusion des DDCS des chefs-lieux de région avec les DRJSCS, la DRH des ministères sociaux a l'intention d'abroger l'arrêté du 5 novembre 2012 pour harmoniser le temps de travail en DRDJSCS avec le temps de travail DDI, et étendre ces règles aux DRJSCS et aux DJSCS. Autant dire que le sujet est épineux car plusieurs DRJSCS sont déjà dans l'incapacité d'avoir un règlement intérieur, dans la mesure où la question de centaines d'agents relevant de la filière administrative de l'éducation nationale n'est toujours pas réglée. La seule proposition est que ces agents perdent plus de 10 jours de congés par an avec une augmentation globale du temps de travail !

Quatre cycles de travail sont imposés :

- **38h30 sur 5 jours : 20 ARTT**
- **37h30 sur 5 jours : 15 ARTT**
- **36h00 sur 5 jours : 6 ARTT**
- **36h00 sur 4,5 jours : 4,5 ARTT**

Pour les personnels de la santé la semaine d'hiver (5 jours) est comprise dans ces jours de RTT. Avec des raisons diverses toutes les organisations syndicales ont refusé les projets de la DRH. Toutes les organisations syndicales de la santé présentes (CGT, FO, CFDT, UNSA, Solidaires) étaient plutôt en acception du dispositif mais voulaient une identification de la semaine d'hiver. Toutes les organisations de la jeunesse et des sports (CFDT, CGT, UNSA et FO et FSU) étaient en opposition au décompte des jours de congés de la filière administrative. Seul EPA-FSU a avancé une contre-proposition pour tous les cycles et pour les deux filières santé et jeunesse et sports :

- **38h30 sur 5 jours : 27 jours congés + 20 ARTT + 5 jours hiver + 2 supplémentaires**
- **37h30 sur 5 jours : 27 jours congés + 15 ARTT + 5 jours hiver + 2 supplémentaires**
- **36h00 sur 5 jours : 27 jours congés + 6 ARTT + 5 jours hiver + 2 supplémentaires**
- **Avec maintien de la possibilité de faire sa semaine de 36h00 sur 4,5 jours**

Cette formule revient à garantir à peu près les congés de l'éducation nationale et améliorer sensiblement ceux de la santé pour les personnels ne relevant pas de l'article 10. Ce régime suppose d'être accompagné d'une garantie minimale indemnitaire de l'ordre de 6 000 €/an pour la catégorie B et 4 500 €/an pour la catégorie C. Cela revient à peu près à augmenter de 1 800 à 2 000 € le régime actuel de l'éducation nationale.

Pour les personnels de l'éducation nationale, EPA-FSU demande le maintien d'une clause de sauvegarde des congés actuels sur une période transitoire d'au moins cinq années.

Le règlement intérieur des DDI fusionnées deviendrait ainsi « harmonisé » avec celui des DR et c'est là un gros point d'achoppement.

En 2009 et 2010, la DRH des ministères sociaux et la Fonction Publique promettaient un alignement « par le haut » de toutes les situations (indemnitaires et congés). La plupart des syndicats reste campée sur cette position. C'est ce qui explique les blocages en cours sur les RI de DR.

D. Hude

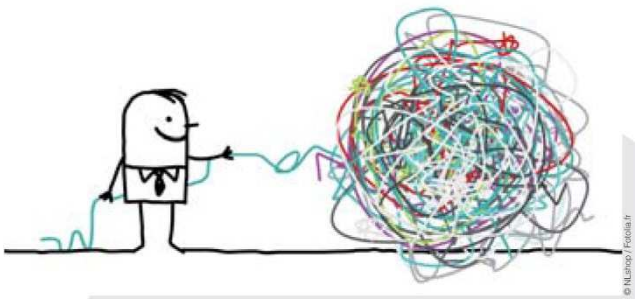

Professionnalisation de l'animation et du sport, réforme des BPJEPS

La commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation a rendu des avis majoritairement positifs sur les projets de nouveaux BPJEPS. Les arrêtés des BP APT, activités gymniques et activités de la forme, activités aquatiques et de la natation et patinage devraient être publiés, pour une mise en application dès septembre 2016.
Le 31 mars, (FO qui assure la présidence n'a pas souhaité participer à la grève et aux manifestations du jour) la CPC devrait valider les arrêtés des BPJEPS éducateur sportif activités pugilistiques (boxe, savate, sports de contact), hockey et golf ; les BPJEPS animation LTP et animation sociale.

Le BP Loisirs tous publics devient un diplôme d'animateur et de directeur d'ACM. L'UC 3 est une UC de direction, l'alternance qui lui est liée comprendra 18 jours de direction d'ACM. Les titulaires d'un BAFD obtiendraient par équivalence l'UC 3. L'UC 4 demandera de mettre en œuvre des activités d'animation. Nous allons donc assister à un repositionnement du BPJEPS LTP sur de la direction d'ACM.

Les attentats de 2015 ont eu pour conséquence d'intégrer dans tous les référentiels « les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. » et dans les référentiels de l'animation « accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne. »

La sous-commission sport du 16 mars a eu à examiner le projet d'un certificat complémentaire de commercialisation golf que l'administration a défendu et a souhaité voir se développer pour tous les BP. Au nom de l'employabilité pourquoi ne pas proposer un certificat tonte de terrain ?

Marie-Christine Bastien, pour la FSU, siège dans le collège des personnalités qualifiées de la CPC

Professionnalisation de l'animation, rythmes scolaires

Le Comité national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ) devait-être consulté sur le projet de « desserrement », selon les mots de l'administration, des taux d'encadrement. Le collège des associations et des syndicats a décidé de quitter la séance et demande que d'abord soit effectué un bilan de la mise en œuvre de la réforme de rythmes.

Christine Tapie suit le dossier.

Réforme/fusion des services déconcentrés dans les nouvelles régions.

Lors du CHSCT (comité d'hygiène, santé et conditions de travail) conjoint aux Ministères sociaux du 25 février dernier, les organisations syndicales unanimes ont voté contre le pseudo "plan d'actions" élaboré à partir des résultats de l'enquête "baromètre social" des ministères sociaux.
Elles ont en revanche réitéré leur demande de mise en œuvre d'expertises CHSCT en région, afin de réaliser un diagnostic des facteurs de risques, de mesurer les répercussions de la réorganisation territoriale sur les conditions de travail des agents et de proposer des mesures de prévention.
Devant une énième réponse évasive de la DRH des Ministères sociaux, toutes les organisations syndicales ont quitté la salle et ainsi clos ce CHSCT conjoint.
Elles ont par ailleurs décidé d'un courrier au Premier ministre pour demander que les expertises soient conduites.

Jean-Claude Schliwinski suit le dossier

DOSSIERS en cours

Transfert des CREPS aux régions.

Les comités techniques des établissements ont été mobilisés en urgence pour examiner des textes qui relèvent du Comité technique ministériel (le ministère ayant anticipé l'annulation des élections du CTM). Nous avons condamné la méthode et demandé aux représentants des personnels de refuser de siéger sur ces points mis à l'ordre du jour.

EPA a été seul à lancer cette alerte et à suivre cet appel. Les autres syndicats pensent pouvoir défendre les personnels en dérogeant aux règles du dialogue social et en accélérant leur transfert dans les effectifs de Régions dont nous ne connaissons pas (ou trop bien) les politiques de rémunération et de gestion.

Jean-Claude Schliwinski et Fabrice Veray suivent ce dossier.

Temps de travail dans les DR

L'administration considère qu'il s'agit d'un travail urgent. Nous avions obtenu lors d'un CTM l'abandon d'un précédent projet. L'administration s'appuyant sur la disparition des anciennes DR propose l'abrogation du décret organisant le temps de travail des DRJSCS et la généralisation du décret organisant le temps de travail dans les DDI. Sauf que faute de CTM JS, tout ceci ne pourra être examiné avant septembre. Il reste à l'administration d'entendre que les alignements de congés doivent être construits sur le plus avantageux et que les jours concordataires alsaciens peuvent être généralisés.

Didier Hude suit le dossier.

Fusion des DR-D.

Le mois de janvier a pu connaître quelques moments kafkaïens où les membres des CT ont été invités à se prononcer (donc à voter) pour avis sur un projet d'arrêté les autorisant à se prononcer. En cause, là encore l'annulation des élections du CTM. Les CT se réunissent donc dans des formes juridiquement instables.

Chaque collègue des nouvelles DR-D va prendre connaissance ces jours-ci des fiches de postes et de leur implantation. Avec le **pré-positionnement**, le plan social va donc se concrétiser. Et les situations de souffrances se multiplient déjà.

Dans un groupe de travail national à la DGAFP, EPA et la FSU, ont demandé la généralisation du principe de **travail à distance**. L'administration réalise une expérimentation en Bourgogne – Franche-Comté. Nous considérons que cette possibilité offerte doit être généralisée partout.

Nous avons soutenu les collègues des **services informatiques** qui demandent à ne pas faire basculer les réseaux et les personnels sous la coupe des préfectures. La disparition d'un réseau spécifique c'est accentuer un plus la disparition des ministères. La DRH des ministères sociaux reste bien faible pour s'opposer à son véritable patron.

L'**interdépartementalité** reste une parfaite inconnue. Le ministère a convoqué un groupe de travail le 5 avril pour présenter aux organisations syndicales une charte. Que peut une charte contre des préfets de départements qui rêvent d'un droit de tirage au mieux sur des compétences au pire sur des effectifs.

Les **renforts départementaux** sont déjà l'occasion de querelles entre départements renforcés contre départements abandonnés.

Marie-Christine Bastien suit le dossier.

Barèmes d'avancement

L'administration ne goûte pas que les commissions administratives paritaires organisent la limitation des promotions des collègues à l'échine la plus souple. Au prétexte que les promotions ne doivent pas se faire selon le seul critère d'âge, l'administration voudrait imposer des critères ou des éléments de barèmes différents des éléments aujourd'hui pris en compte pour l'avancement et qui avaient fait l'objet d'une concertation réelle lors de leur création. EPA a demandé et obtenu un groupe de travail commun aux professeurs de sports et conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, qui doit se réunir le 29 mars.

Les commissaires paritaires suivent le dossier : Didier Hude, Christine Tapie, Sophie Briot et Pierre Lagarde.

PPCR et refonte des corps

Au moment où se prépare la mise en œuvre du protocole parcours professionnels carrières et rémunérations, EPA considère qu'il faut appliquer aux professeurs de sport, CEPJ et CTPS les modifications qui vont concerner les professeurs certifiés et agrégés de l'éducation nationale. Cette position se veut cohérente avec le fait que nous défendons la mission éducative du MJS et que nous refusons la gestion ignorante de la DRH des ministères sociaux.
Nous aurons probablement à l'automne 2016 un délai restreint (moins de six mois) pour aboutir sur nos corps de PTP et d'inspection. La FSU est de loin la première organisation syndicale au MEN. C'est elle qui contribue et pèse le plus dans les discussions sur les corps enseignants.

Voir le communiqué sur epafsu.org.

Didier Hude et Pierre Lagarde suivent le dossier.

27éme CONGRÈS EPA/FSU NOIRMOUTIER– LE VIEIL (Vendée) – 20 au 23 juin 2016

Prévenir le secrétariat d'EPA si vous arrivez à Nantes pour une prise en charge vers Noirmoutier ou si vous arrivez en car ou en voiture. Pour vous orienter sur l'île et les perdus en mer un tel d'urgence : 06 08 07 02 03

Patrick

Un jour Patrick est né. Sur ce coup, sa mère et son père y sont pour beaucoup.
Un jour Patrick devient jeunesse et sports de métier, avant il l'était que de pedigree
Un jour, à force de patauger dans l'eau, à la Jonelière, à Vioreau, il décide de jouer au docteur ès océanographie, pour regarder sous l'atlantique toute une génétique érotique
Un jour Patrick est formateur, il forme au sport et plus encore, il forme à tort et à raison pour pas finir dans un bureau, menotté à l'ordinateur, ligoté par un logiciel déguisé en chef de sévice
Un jour, nous ses collègues on l'aime bien, alors on l'appelle Boute Boute ; on peut pas dire qu'ça lui va bien, c'est rien qu'un signe entre copains, c'est comme en mer, il lance un bout et nous on le tient sur un refrain de Yannick Jaulin : et le boute-boute nous dit boute boute colle à mon boute
Un jour c'est kayak de mer, pas gai toujours d'esquimoter, boute boute au vent face à la houle
Un jour c'est pas de veine, mal aux reins, plein le dos. Du coup ses veines, elles en poussent trop
Un jour Patrick grince des dents, un jour il grince dedans, un jour il dit c'est ça la condition d'humain
Un jour Patrick est profondeur, un jour il est rire, un autre douleur
Un jour Patrick est béquilles, moi cannes anglaises, on se fait une course à handicaps, trop sympa il me laisse gagner
Un jour Patrick c'est la chimio alors je dis en 2011 t'as l'air d'un bonze

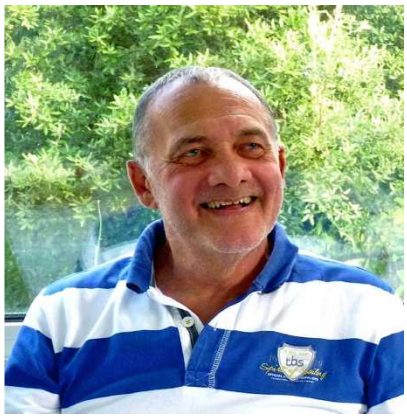

Un jour Patrick est père fouettard il coince un chef contre la porte de son bureau, lui dit touche pas aux faibles sinon c'est ta tête sur le billot
Un jour, en pure complicité, il écrit un Petit Grince d'Angoisse de Saint-Exaspéré
Un jour Patrick nous conférence de la Sorbonne, docteur ès sciences il se livre à un explosé digne du collègue de France, il devient philosophe avec Edgar Vaurien ; il nous explique le technoprout quand il est servo-assisté
Un jour c'est du raisonnement scientifique tout en preuve et démonstration car la force de la raison se moque du pouvoir qu'ont les cons
Tout jour il vénère la compétence, dit au chef vous avez la fonction du gant mais mon métier lui c'est la main
Un jour il a l'élégance des hommes en sursis qui savent le combat pour la vie
Un jour Patrick dit tout haut à un gradé d'étagère qu'il est tout bas, il veut lui chercher dans les plis de sa carrière un échantillon de compétence mais avec regrets n'en trouve pas
Un jour, quelqu'un lui dit quel courage d'être ainsi exigeant, exposé au péril du sens. Patrick répond aucun mérite. T'as vu la gueule de mes bras ? Avec ça qu'est-ce qu'on craint ? La fin ?
Chaque jour, pour conserver son titre, Patrick se fait boxeur contre la maladie
Un jour Patrick sait qu'à tourner les pages, l'histoire fait mal au rire
Un jour à bout de son cœur, Patrick est entré dans la mort. Alors aujourd'hui forcément ça pique un peu les yeux, ça pique pas mal le corps. On t'aime, on t'aimera encore.